

L'opération collective innovante MEE, portée par les CCI du Vaucluse, du Pays d'Arles, des Alpes de Haute Provence et les associations AERE et Ecopolenergie, a pour objectif d'accompagner de façon pragmatique 15 entreprises du territoire dans la maîtrise et la réduction de leurs consommations d'énergie.

OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

- > Agir concrètement et directement au sein de l'entreprise
- > Intégrer la gestion de l'énergie comme un outil de pilotage
- > Connaître son profil énergétique pour anticiper /agir
- > Transmettre les connaissances nécessaires à la gestion autonome de l'énergie (Référént énergie & chef d'entreprise)
- > Faire de la gestion de l'énergie un projet d'entreprise par une mobilisation de tous les salariés
- > Identifier les économies :
 - > Rapides et sans investissement
 - > Structurantes avec investissements (Plan d'actions pluriannuelles en co-construction avec le chef d'entreprise / CEE, etc...)

LES GRANDES ÉTAPES

1 - PRISE EN COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DE L'ENTREPRISE

Pour connaître et comprendre l'activité et la gestion énergétique de l'entreprise :

- > Identification du référent énergie
- > Description de la production & des activités de l'entreprise
- > Description du patrimoine (date, surface, occupation des bâtiments)
- > Gestion actuelle de l'énergie (types d'énergie et de contrats)
- > Etat des lieux des contrats de maintenance etc...

2 - BILAN DES CONSOMMATIONS

Le bilan des consommations est réalisé sur les trois dernières années pour :

- > Caractériser les consommations d'énergie
- > Identifier les premières actions (contrats souscription puissance, étalement des appels de puissance,...)
- > Préparer la négociation pour les futurs contrats de fournitures (fin des tarifs réglementés)

3 - OPTIMISATION DES CONTRATS DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

L'optimisation des contrats permet d'engager les premières économies financières sans engager de dépenses. Cette optimisation s'appuie notamment sur :

- > La puissance souscrite
- > L'option tarifaire

4 - MISE EN PLACE D'INDICATEURS

Afin de suivre et mesurer l'impact des actions d'économie d'énergie au sein de l'entreprise, des indicateurs seront mis en place au sein d'un tableau de bord énergie en fonction :

- > De l'activité de l'entreprise
- > Des outils déjà existants dans l'entreprise
- > De la périodicité de la mise à jour

5 - SENSIBILISATION ET FORMATION INTERNE

Pour accompagner la mobilisation des équipes au projet de maîtrise de l'énergie dans l'entreprise mais aussi assurer une montée en compétence, des actions de sensibilisation et de formation seront faites :

- > Sensibilisation de l'ensemble du personnel vers une culture commune de l'énergie
- > Formation pour les postes en responsabilité pour la gestion de l'énergie

6 - VISITES INTERMÉDIAIRES TECHNIQUES

Quatre visites techniques pour identifier les pistes d'actions pour réduire les consommations énergétiques :

- > Thèmes : froid / vapeur / air comprimé, chauffage, production process, bâtiment
- > Classement des actions : cout zéro, faible cout, investissement

7 - ENGAGER L'ENTREPRISE DANS LA VOIE DES ÉCONOMIES

Afin de pérenniser l'engagement dans les économies d'énergie, la dernière étape s'appuiera sur :

- > La co-construction plan d'actions (stratégie pluriannuelle)
- > Les modalités de reporting annuel auprès du comité de Direction

L'OPÉRATION EN QUELQUES CHIFFRES

15 entreprises seront accompagnées à partir de janvier 2015 pendant une durée de 18 mois. Le temps affecté à l'accompagnement de chaque entreprise est de 21 jours dont 6 jours sur site.

L'opération MEE est cofinancée par l'ADEME et la Région PACA, le coût résiduel pour l'entreprise est 2 047 €HT au lieu de 8 750 €HT (possibilité de prise en charge une partie par les OPCA).

